

# Robert MOREREAU

## RAPPORT DE TRANSPARENCE

2013

### **PREAMBULE**

*En application des dispositions de l'article 40 de la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative au contrôle légal des comptes, transposé en droit français au travers de l'article R. 823-21 (Décret n° 2007-179 du 09 février 2007, art. 23) du Code de Commerce.*

*J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport de transparence.*

### **1 - PRESENTATION DU CABINET**

#### **1.1 Le cabinet en France**

##### **1.1.1 – Description de l'entité Commissaire aux Comptes en France**

*Robert MOREREAU est inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de TOULOUSE et exerce son activité d'audit à titre individuel.*

*Il a été également professeur des sciences économiques et membre du jury d'examens de la profession comptable (DEC – DESCF – DESF- DPECF)*

*Le Cabinet est implanté 10, Rue Reyer -31200- TOULOUSE*

##### **1.1.2 – Description du réseau France**

*Il s'agit d'un réseau informel tissé au fil du temps au travers d'engagements sportifs, syndicaux et ordinaires.*

##### **1.1.3 – Description de la gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement en France**

*La gouvernance est de la seule responsabilité de Robert MOREREAU et couvre l'ensemble des domaines du management.*

*L'organisation, l'administration, le suivi comptable et financier est assuré par le personnel de la Société d'Expertise Comptable Robert MOREREAU.*

#### **1.2 Le Cabinet au plan international**

*Sans objet.*

## **2 - GESTION DES RISQUES DU CABINET**

### **2.1 – Indépendance**

#### **2.1.1 – Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du Cabinet**

*Tous les contrats de travail du personnel contiennent une clause concernant l'indépendance. Chaque année, il est rappelé les règles d'indépendance, d'incompatibilité et de secret professionnel.*

*Pour les mandats détenus auprès de personnes ou entités faisant appel public à l'épargne, il est fait application du principe de rotation des signataires prévu à l'article L. 821-14 du Code de Commerce au travers de MOREREAU AUDIT SAS.*

#### **2.1.2 – Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance**

*Elle est permanente*

### **2.2 – Contrôle qualité**

#### **2.2.1 – Description du système interne de contrôle qualité**

*Supervision exhaustive des dossiers*

#### **2.2.2 – Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne.**

*Les contrôles opérés sont conformes au manuel des procédures du Cabinet dont l'application est stricte.*

#### **2.2.3 – Contrôle qualité**

*Un contrôle qualité CNCC a été effectué sur la campagne 2006-2007, dont l'appréciation d'ensemble est la suivante :*

*« Le contrôle global du Cabinet MOREREAU montre que les procédures du Cabinet sont satisfaisantes sur les éléments examinés.*

*Le contrôle des dossiers a permis de s'assurer du respect des normes de la CNCC en matière de diligences professionnelles... »*

*Un nouveau contrôle a été effectué sur l'année 2009 dont la synthèse de conclusion est résumée comme suit :*

*« Le cabinet a mis en œuvre des diligences qui permettent d'étayer l'opinion émise. Celle-ci est cohérente avec les conclusions et les travaux réalisés et documentés dans le dossier d'audit »*

*« Les diligences réalisées relatives à l'information financière n'appellent pas de remarque. Les travaux de contrôle de l'annexe des comptes consolidés sont réalisés par le co-commissaire aux comptes... »*

### **3 – CLIENTS**

#### 3.1 – Chiffre d'affaires

|   |                   |
|---|-------------------|
| <i>Contrôle légal des comptes H.T.</i>                                    | <i>302 811 €</i>  |
| <i>Prestations non liées à des missions de contrôle légal des comptes</i> | <i>Sans objet</i> |

### **4 – RESSOURCES HUMAINES**

#### 4.1 - Collaborateurs

*4.1.1. – Effectif : 1.5 (E.T.P.)*

#### 4.2 – Associés

*Sans objet*

#### 4.3 – Information sur les bases de rémunération.

*Elle résulte de la déclaration faite dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux*

#### 4.3 – Formation continue

##### **4.3.1 – Politique du Cabinet**

*Les aptitudes et les compétences sont acquises et développées par la formation professionnelle continue et l'expérience sur le terrain.*

*Un programme de formation annuel est développé pour chaque membre du personnel selon ses besoins, exprimés lors de l'entretien annuel.*

##### **4.3.2 – Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle (articles L. 822-4 et R. 822-61 du Code de Commerce)**

*L'obligation de formation est respectée.*

### **5 – FINANCE**

#### 5.1 – Informations financières et pertinentes sur les activités du Cabinet

*- 16 mandats, dont :*

- 1 filiale de société cotée en Bourse*
- 1 association sportive*
- 1 filiale d'établissement de crédit et 2 entités affiliées à un établissement de crédit*
- 1 fondation*

#### 5.2 – Indicateurs financiers

*Pas de défaillance de clients*

*Fait à TOULOUSE, le 31.03.2014*

  
*Robert MOREREAU*